



Mise en oeuvre du transfert des compétences eau & assainissement



MARC LAIMÉ
Consultant

Présentation de la démarche et point d'avancement

21/07/2020

SOMMAIRE

1. Synthèse des conclusions de la phase 2 de l'étude :
« SCENARIOS DE TRANSFERT »
2. Evolutions du scenario de transfert initialement retenu :
situation juillet 2020
3. Point d'avancement sur la mise en œuvre, actions à
engager et perspectives du transfert
4. Questions/réponses et échanges

Phase 2 :

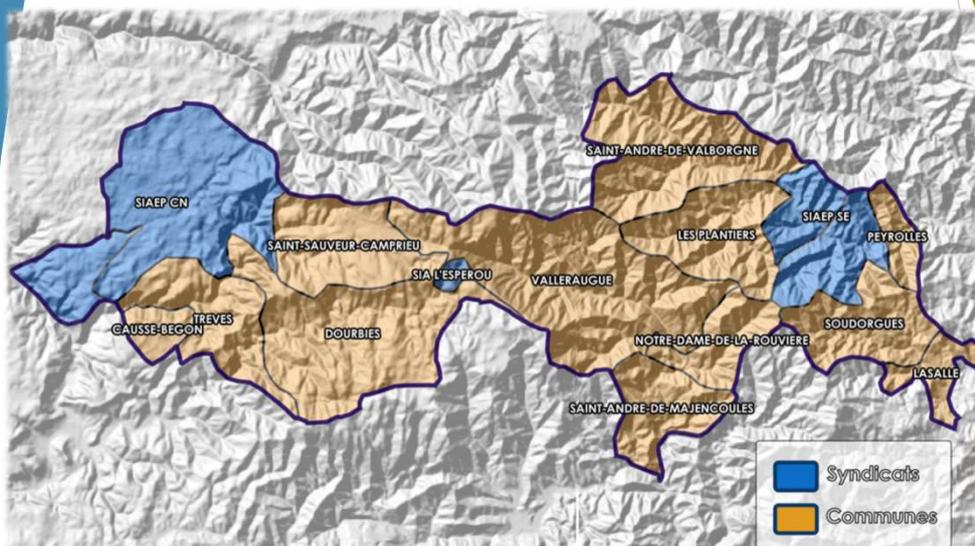


PRÉSENTATION DES SCENARIOS DE TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU & ASSAINISSEMENT CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES



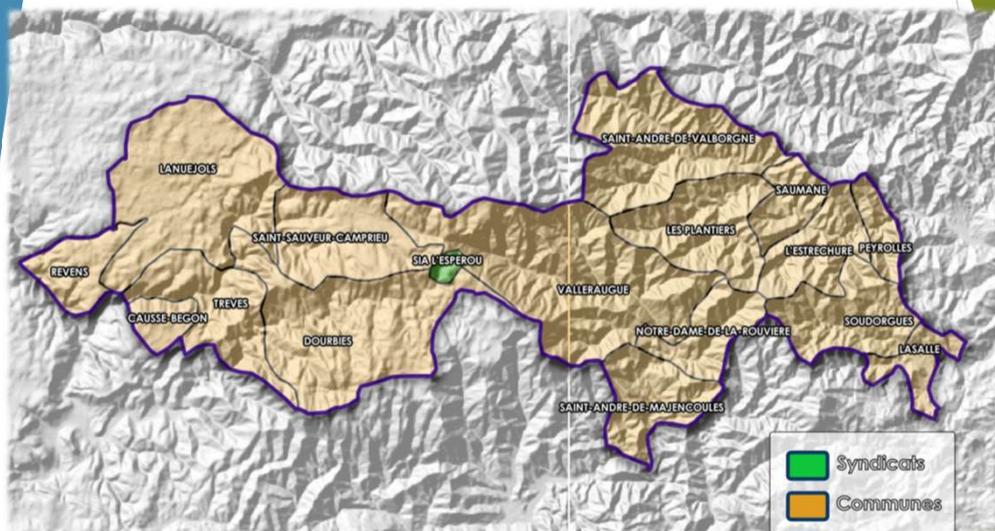
Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

OPERATEURS DES SERVICES AEP - SITUATION EXISTANTE



Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

OPERATEURS DES SERVICES AC - SITUATION EXISTANTE



Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

RAPPEL des forces et faiblesses du territoire CAC pour la compétence Eau Potable



FORCES

- Bonnes performances des réseaux de distribution
- Solides compétences opérationnelles des agents d'exploitation sur l'ensemble du territoire
- Dynamiques territoriales de mutualisation déjà engagées : SIAEP, Vallée de l'Hérault, etc
- Convergence des élus pour un maintien d'une gestion publique
- Assistance technique et administrative soutenue du CD30 et de l'AE
- Tissu d'intervenants qualifiés et compétents présents sur le territoire

FAIBLESSES

- Problématiques RESSOURCES en eau: Qualité et Quantité
- Connaissance insuffisante du patrimoine enterré (canalisations) + ouvrages vieillissants
- Forte hétérogénéité des performances, du coûts et du prix des services !
- Absence de réelle comptabilité analytique
- Absence de règlements de service sur la majorité des services
- Astreintes d'exploitation non formalisées
- Persistance de convention de droits d'eau (caduques juridiquement)

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019



Nécessité de mise à niveaux de services AEP

- Améliorer la gestion QUANTITATIVE
 - ⇒ Travaux d'adaptation des captages existants
 - ⇒ Exploitation de nouvelles ressources (La Tride, La Cave, Gardons, etc.)
 - ⇒ Économies d'eau (réduction des fuites sur réseaux)
- Améliorer la gestion QUALITATIVE
 - ⇒ Mettre en œuvre des traitement physico-chimiques :
 - Traitement de la turbidité,
 - Traitement de l'Arsenic,
 - Reminéralisation...

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019



RAPPEL des forces et faiblesses du territoire pour la compétence Assainissement Collectif

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • 100% de conformité STEP et réseaux ! • Solides compétences opérationnelles des agents d'exploitation (réseaux) sur l'ensemble du territoire • Dynamiques territoriales de mutualisation déjà engagées : Vallée de l'Hérault, Vallée Borgne, etc • Convergence des élus pour un maintien d'une gestion publique • Assistance technique et administrative soutenue du CD30 et de l'AE • Tissu d'intervenants qualifiés et compétents présents sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance de rejets directs au milieu naturels (cf. ci-après) • Connaissance insuffisante du patrimoine enterré (canalisations) • Ouvrages épuratoires globalement surdimensionnés • Forte hétérogénéité des performances, du coûts et du prix des services ! • Absence de réelle comptabilité analytique • Fragilité sur compétence épuration (secteur Vallée-Borgne) • Forte sensibilité des réseaux aux ECP de ressuyage (post-pluies) • Astreintes d'exploitation non formalisées • Absence de règlements de service sur la majorité des services

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019



Nécessité de mise à niveaux de services AC

- Améliorer la gestion de la COLLECTE des Eaux Usées
 - ⇒ Lutte contre les Eaux Claires Parasites et réduction des déversements d'EU non traitées :
 - Réhabilitation des réseaux
 - Mise en séparatif
- Améliorer la gestion du TRAITEMENT des Eaux Usées
 - ⇒ Création de nouvelles stations d'épuration
 - ⇒ Maintien des performances épuratoires

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019



Nécessité de mise à niveaux de services AEP Impacts sur les coûts d'INVESTISSEMENTS

- Améliorer la gestion QUANTITATIVE
 - ⇒ Travaux d'adaptation des captages existants
 - ⇒ Exploitation de nouvelles ressources (La Tride, La Cave, Gardons, etc.)
 - ⇒ Économies d'eau (réduction des fuites sur réseaux)] 1,3 M€HT
- Améliorer la gestion QUALITATIVE
 - ⇒ Mettre en œuvre des traitement physico-chimiques :] 3,8 M€HT
 - Traitement de la turbidité,
 - Traitement de l'Arsenic,
 - Reminéralisation...

4,9 M€HT

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

Nécessité de mise à niveaux de services AEP Impacts sur les coûts de FONCTIONNEMENT

		TOTAL (€HT)
		AEP
COÛTS DE FONCTIONNEMENT* 2016		614 179 €
SURCOÛTS FONCTIONNEMENT POUR MISE A NIVEAU 2020-2026	NIVEAU MINIMUM	130 014 €
	NIVEAU IDÉAL	201 738 €

* hors intérêts des emprunts et coûts d'amortissement

⇒ **NOTA** : Les objectifs de performances seront amener à évoluer dans le temps suivant la rapidité de prise en main des compétences et d'éventuelles contraintes spécifiques

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 29/01/2019

Nécessité de mise à niveaux de services AC Impact sur les coûts d'INVESTISSEMENTS

- Améliorer la gestion de la COLLECTE des Eaux Usées
 - ⇒ Lutte contre les Eaux Claires Parasites et réduction des déversements d'EU non traitées :
 - Réhabilitation des réseaux
 - Mise en séparatif
- Améliorer la gestion du TRAITEMENT des Eaux Usées
 - ⇒ Création de nouvelles station d'épuration
 - ⇒ Maintien des performances épuratoires

320 k€HT

2,0 M€HT

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 29/01/2019

Nécessité de mise à niveaux de services AC Impacts sur les coûts de FONCTIONNEMENT



		TOTAL (€HT)
		AC
COÛTS DE FONCTIONNEMENT* 2016		153 907 €
SURCÔTS FONCTIONNEMENT POUR MISE A NIVEAU 2020-2026	NIVEAU MINIMUM	41 080 €
	NIVEAU IDÉAL	63 164 €

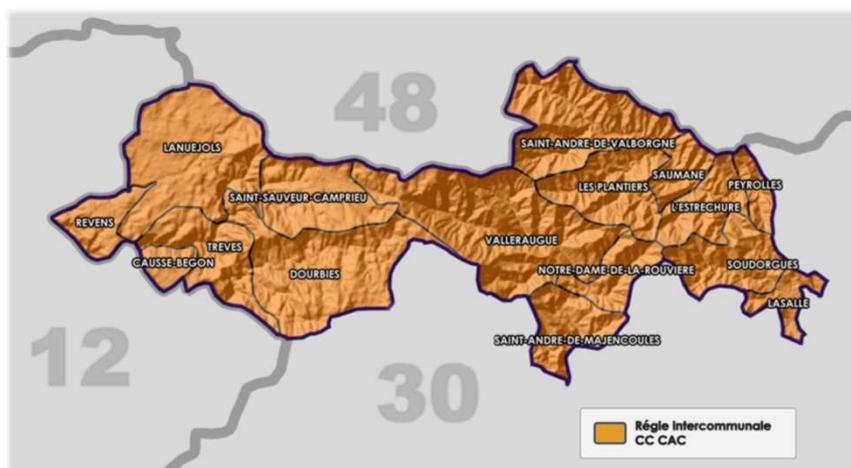
* hors intérêts des emprunts et coûts d'amortissement

⇒ **NOTA** : Les objectifs de performances seront amener à évoluer dans le temps suivant la rapidité de prise en main des compétences et d'éventuelles contraintes spécifiques

Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

SCENARIO DE TRANSFERT N°1

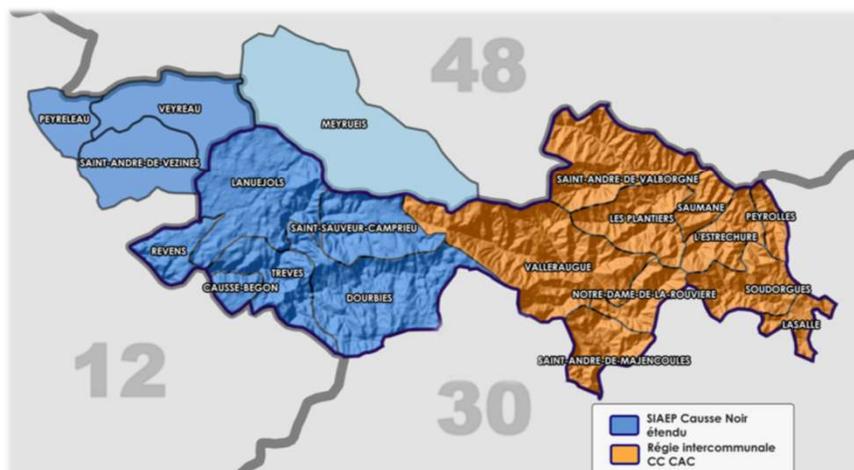
⇒ Exercice des compétences EAU & AC par
1 RÉGIE INTERCOMMUNALE sur l'ensemble du périmètre CAC



Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 29/01/2019

SCENARIO DE TRANSFERT N°2

⇒ Exercice des compétences EAU & AC par
 1 RÉGIE INTERCOMMUNALE sur le versant méditerranée + 1 SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL sur le versant Atlantique



Synthèse PHASE 2 : scénarios de transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 29/01/2019

SCENARIO INITIALEMENT RETENU

⇒ Exercice des compétences EAU & AC par :
 ⇒ - 1 RÉGIE INTERCOMMUNALE AIGOUAL-CEVENNES sur le versant méditerranée
 ⇒ - 1 SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAUSSE-NOIR-AIGOUAL sur le versant Atlantique



MARC LAIMÉ - Consultant

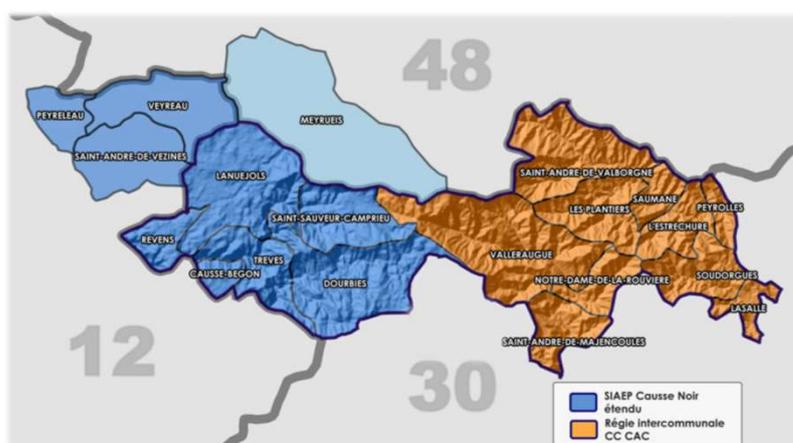
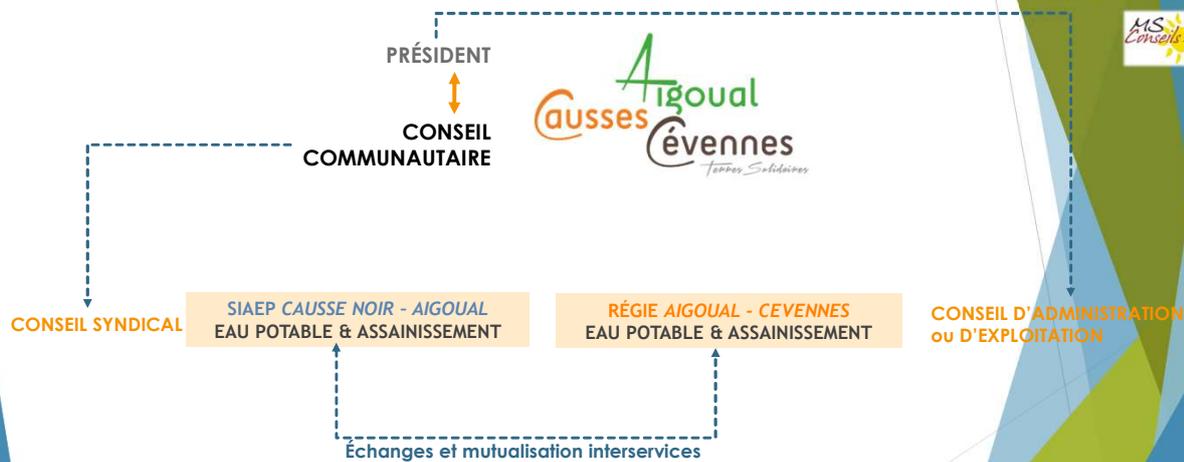


ILLUSTRATION DE LA GOUVERNANCE RETENUE



**=> A formaliser dans les statuts modifiés + Convention
+ Contrat d'objectifs**

ORGANISATION DU TRANSFERT

- ▶ Consensus sur l'organisation Régie Méditerranée "AIGOUAL-CEVENNES" + SIAEP modifié "CAUSSE-NOIR AIGOUAL"
- ▶ Proposition de modification des statuts du SIAEP transmise :
 - ⇒ à affiner et valider par les élus
 - ⇒ **CONVENTION + CONTRAT D'OBJECTIFS** à établir pour formaliser les liens entre la CC et le syndicat et harmoniser les orientations stratégiques à l'échelle intercommunautaire
- ▶ Organisation concrète de l'exploitation à affiner sur l'année 2021:
 - ⇒ Localisation et fonctionnement des centres d'exploitation par vallées
 - ⇒ Relations CC CAC ↔ Centres d'exploitation
 - ⇒ Degré et outils de mutualisation CC CAC / SIAEP CN

....

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 21/07/2020

Formalisation des liens CC CAC / SIAEP CNA



MARC LAIMÉ - Consultant

- ▶ Elaboration et signature conjointe d'une **CONVENTION ENCADRANT L'EXERCICE DES COMPÉTENCES** Eau potable et assainissement, précisant :
 - ⇒ L'inventaire des missions confiées au syndicat pour les communes CAC
 - ⇒ Les modalités de contrôle de l'exercice des services par la CC CAC

- ▶ Elaboration et signature conjointe d'un **CONTRAT D'OBJECTIFS** garantissant à la CC CAC la prise en compte par le Syndicat des objectifs fixés pour ses services sur les 2 versants du territoire
 - ⇒ Amélioration de la gestion patrimoniale : mise à jour des inventaires, taux de renouvellement, actualisation des schémas directeurs (**consulter AE-AG**)
 - ⇒ Coordination intercommunale des projets d'investissements (cf. Aven de La Tride)
 - ⇒ Objectifs de performances des services : taux de perte en eau, rendement épuratoire, etc.

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020

Evolutions du contexte au 21 juillet 2020



MARC LAIMÉ - Consultant



- Vote de la loi *Engagement et Proximité* du 28/12/2019 créant la possibilité d'une délégation temporaire de la compétence depuis les CC aux communes
- Aucune suite donnée aux premiers échanges avec le SIAEP du Causse-Noir quant aux modifications statutaires nécessaires à l'élargissement de son périmètre géographique et fonctionnel
- Crise sanitaire *COVID-19* et report du 2nd tour des élections municipales 2020 au 28/06/2020
- Recomposition de l'exécutif communautaire le 15/07/2020

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020

Zoom sur la délégation aux communes

(article 14 de la loi Engagement et Proximité - JORF n°0301 du 28 décembre 2019)

- ▶ « La communauté de communes peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mentionnées... »
- ▶ « La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes... »
- ▶ Ces conventions devront préciser :
 - la **durée de la délégation**
 - les **modalités d'exécution** convenues entre les parties :
 - ⇒ **objectifs de qualité** du service rendu et de pérennité des infrastructures avec **indicateurs de suivi à définir**
 - ⇒ **Modalités de contrôle** de la communauté délégante
 - ⇒ **Moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée**

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MARC LAIMÉ - Consultant



Syndicats et conventions : gare au compte à rebours !

Au 01/01/2020, les intercommunalités à fiscalité propre ont récupéré les compétences eau et assainissement

Toutes les intercommunalités ? NON car dans certaines communautés de communes, villes et villages ont pu décider avec une minorité de blocage de reporter cette échéance, au plus tard le 01/01/2026, selon un régime complexe (modifié à l'été 2018 par la loi Ferrand Fesneau 2018-702 du 3 août 2018, puis par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019)

Les communes et leurs EPCI peuvent passer divers types de conventions, selon un régime largement remodelé par la loi *Engagement et Proximité* du 28/12/2019.

MAIS S'IL S'AGIT DE CONVENTIONS AVEC UN SYNDICAT inclus dans le périmètre intercommunal, alors s'appliquait un délai strict de 6 mois à compter du 1er janvier 2020 pour pouvoir passer de telles conventions... délai allongé pour atteindre 9 mois en raison de la pandémie de Covid-19, et ce en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 (NOR: COTB2008607R) qui a modifié l'article 14 de la loi engagement et proximité.

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MARC LAIMÉ - Consultant

Evolution envisagée du scenario de transfert retenu : situation au 21 juillet 2020

- ▶ Possibilité d'une **transition amortie** par la possibilité de **subdélégation sur 2021**
- ⇒ **Missions exercées directement par la CC dès le 01/01/2021** :
 - La facturation
 - Le SIG et la mise en place de la gestion patrimoniale
 - L'actualisation de Schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement
 - L'amélioration de la connaissance des volumes et la télégestion
 - La construction des programmes de travaux (contrat ZRR AE-RMC)
 - La consolidation des 1ers budgets M49 après intégration des éléments issus des budgets 2020
- ⇒ **Maintien des missions techniques assurées par les agents techniques municipaux sur 2021**, en respectant un cahier des charges signé par la CC et chaque commune
- ▶ Cette démarche permettra une **meilleure prise en main avec montée en compétence progressive** de la structure d'encadrement des futurs services
- ▶ La **dynamique marquée de soutien CD30 / AE / DDTM30** garanti un soutien institutionnel précieux dans cette démarche

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MARC LAIMÉ - Consultant



Répartition des missions eau & assainissement Communes / CC CAC

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Exploitation des réseaux et ouvrages eau & assainissement	Communes / SIs AEP	CC CAC / SIAEP CN
Relève des compteurs abonnés	Communes / SIs AEP	CC CAC / SIAEP CN
Astreintes exploitation	Communes / SIs AEP	CC CAC / SIAEP CN
Facturation	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Construction budgets M49	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
SIG et Gestion Patrimoniale	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Actualisation SD	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Suivi des volumes et télégestion	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Relations institutionnels et financeurs	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN
Elaboration RPQS et SISPEA	CC CAC / SIAEP CN	CC CAC / SIAEP CN

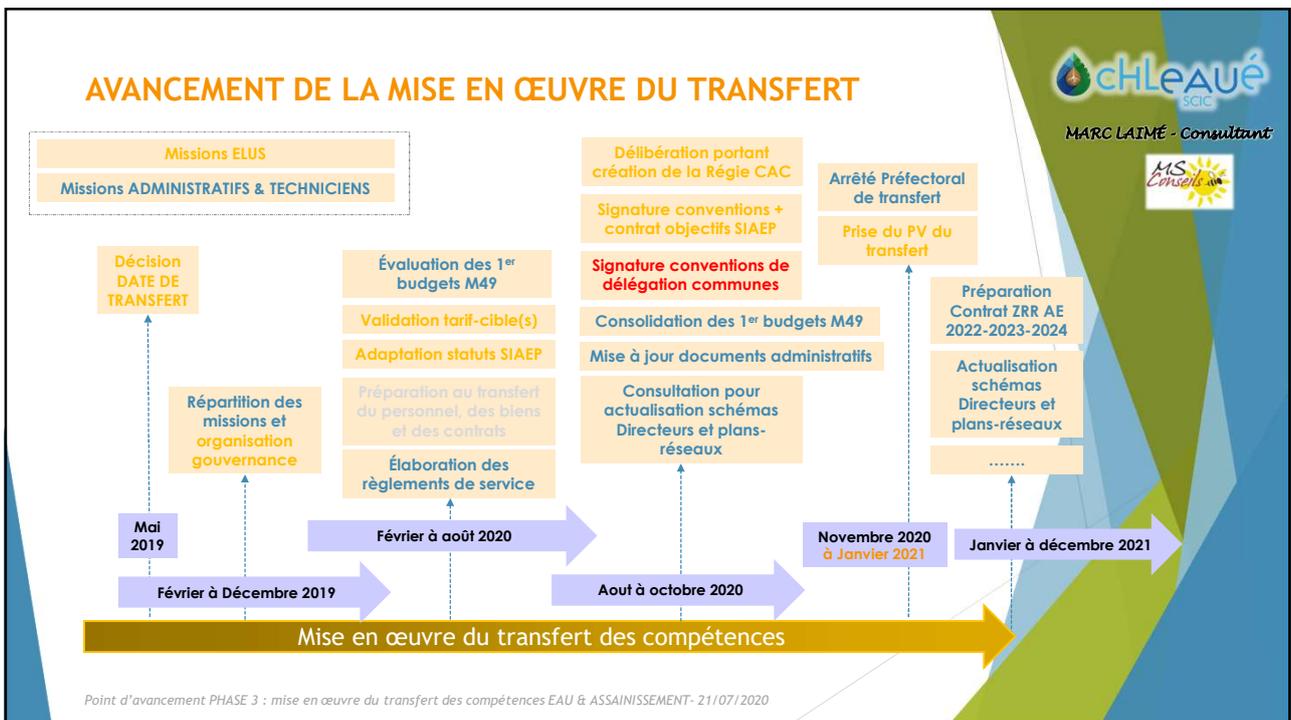
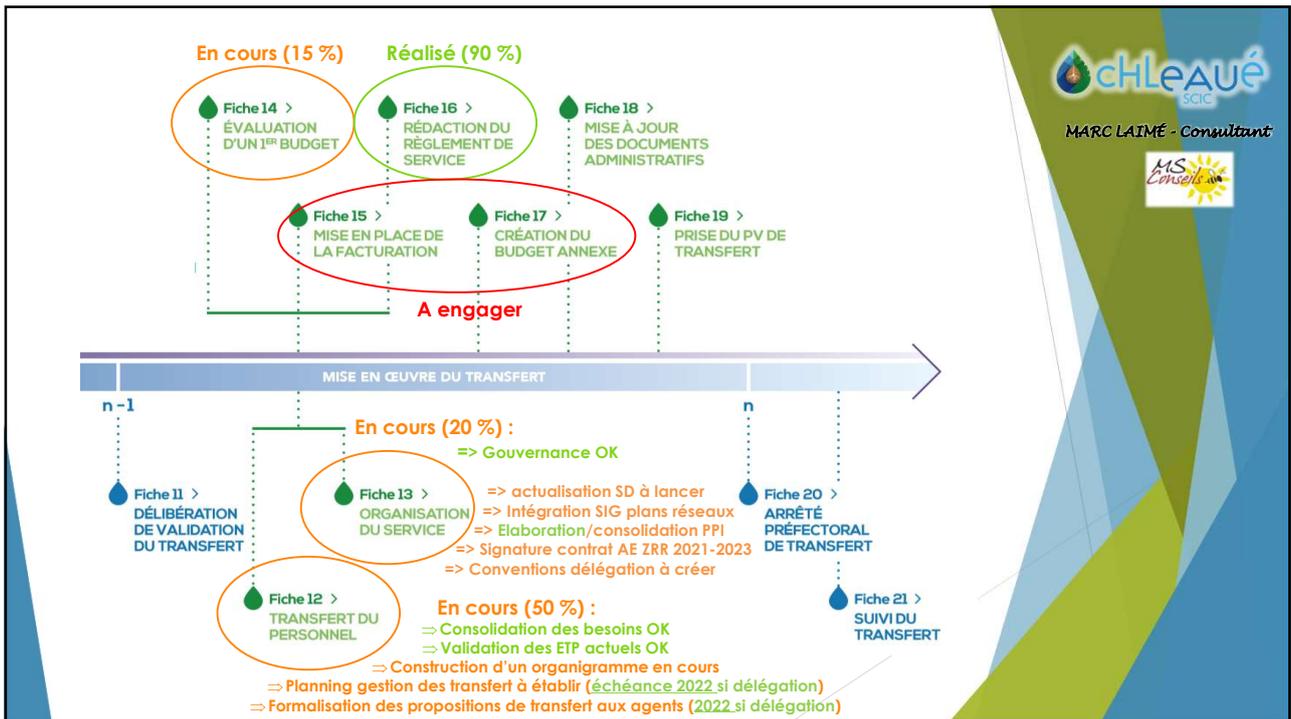
←→ Relations CC CAC / Communes et syndicats formalisées par conventions de délégation

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MARC LAIMÉ - Consultant





EVALUATION DES 1^{ERS} BUDGETS

- ▶ Eléments des comptes administratifs manquants : Camprieu + NDR
- ▶ Eléments incomplets : Soudorgues + autre (à définir)
- ▶ Finalisation de la mise à jour des CA prévue avec intégration des éléments issus des budgets de transition 2020
- ▶ CA 2019 à transmettre également pour inventaire des évolutions significatives éventuelles
- ▶ Visio-conférence pour point de travail le 11/06/2020

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MISE EN PLACE DE LA FACTURATION

- ▶ Synthèse des données-abonnés transmises :

	EAU	ASS	DONNEES TRANSMISES	FORMAT FICHIER
Causse Bégon	1	0	OUI	.pdf
Dourbies	1	1	OUI	.pdf
L'Estréchure	0	1	OUI	.pdf
Lanuejols	0	1	NON	
Lasalle	1	1	NON	
Les Plantiers	1	1	OUI	.pdf
Notre Dame de la Rouvière	1	1	OUI	.xls (cf. VAL D'AIGOUAL)
Peyrolles	1	0	OUI	.xls
Revens	0	1	OUI	.xls
Saumane	0	1	OUI	.pdf
St. André de Valborgne	1	1	OUI	.xls
St. André de Majencoules	1	1	OUI	.pdf
St. Sauveur Camprieu	1	1	NON	
Soudorgues	1	1	NON	
Trèves	1	1	NON	
Val d'Aigoual	1	1	OUI	.xls
SIAEP CN	1	0	OUI	.xls
SIA ESPEROU	1	1	OUI	.xls (cf. VAL D'AIGOUAL)
SIAEP LASALLE	1	0	NON	
SAIEP SAUMANE-ESTRECHURE	1	0	OUI	.pdf

- ▶ **Consultation progiciel facturation à lancer dans l'été** (après échanges avec SIAEP CN) + harmonisation de la base-abonnés après compléments

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



MISE EN PLACE DU SIG



- ▶ **Le SMICA** (Syndicat mixte régional) **a été consulté la gestion du SIG** (cartographie interactive des réseaux et ouvrages) :
 - ⇒ Implique une adhésion de la CC CAC = 1 000 €/an
 - ⇒ Intégration des données disponibles (plans papiers ou données géoréférencées) par le SMICA, cout d'intégration = 12 800 €
 - ⇒ Fourniture d'un accès web avec login et mot de passe = implique une connexion internet suffisante = à vérifier!

- ▶ Les bureaux d'études ayant réalisé des schémas directeurs sur le territoire ont été sollicité pour **recueillir l'ensemble des données cartographiques et de géoréférencement concernant les services d'eau potable et d'assainissement**
 - ⇒ OK pour 2 BET sur les 7 sollicités
 - ⇒ Relance prévue par M. Palard (CD30)

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020

SYNTHESE DES BESOINS EN PERSONNEL



		TOTAL AEP	TOTAL AC	TOTAL GENERAL
TOTAL Versant MEDITERRANEE - Régle Aigoual-Cévennes		4,74	1,10	5,84
	NB ETP T	1,17	0,29	1,46
	NB ETP A	2,25	0,44	2,69
Vallée de l'Hérault	NB ETP T	0,45	0,20	0,65
	NB ETP A	1,19	0,61	1,80
Vallée Borgne	NB ETP T	0,11	0,08	0,19
	NB ETP A	1,30	0,05	1,35
Lasalle-Soudorgues	NB ETP T	0,60	0,02	0,62
	NB ETP A	0,17	0,13	0,29
SIA Espérou	NB ETP T	0,04	0,02	0,06
	NB ETP A			

		TOTAL AEP	TOTAL AC	TOTAL GENERAL
TOTAL Versant ATLANTIQUE - SIAEP Causse Noir Aigoual		2,75	0,44	3,19
	NB ETP T	1,53	0,11	1,63
	NB ETP A	1,49	0,00	1,49
SIAEP CN	NB ETP T	1,21	0,00	1,21
	NB ETP A	0,55	0,14	0,70
Trèves + Causse-Begon	NB ETP T	0,06	0,01	0,07
	NB ETP A	0,71	0,29	1,00
Dourbies + Camprieu	NB ETP T	0,26	0,09	0,35
	NB ETP A			

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020

TRANSFERT DU PERSONNEL

(échéance 01/01/2022 si subdélégation)

Cas des agents à TEMPS COMPLET dans le service transféré

Si les agents travaillent à 100 % pour le service d'eau ou d'assainissement

- => ils sont transférés à l'EPCI-FP de plein droit
- => Le transfert de personnel de plein droit implique l'établissement d'une FICHE d'IMPACT décrivant notamment les effets de ce transfert sur :
 - L'organisation et le fonctionnement du poste
 - Les conditions de travail
 - La rémunération et les droits acquis.

Cette fiche d'impact devra être annexée à la décision conjointe qui sera adoptée par l'EPCI-FP bénéficiaire de la compétence et la commune ou le syndicat auquel était rattaché l'agent. La décision et ses annexes doivent ensuite être soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents

Cas des agents à TEMPS PARTIEL dans le service transféré

Si les agents travaillent pour partie seulement dans le service transféré

- => peuvent se voir proposer le transfert par l'EPCI-FP bénéficiaire de la compétence :
- => **En cas de refus** : mis à disposition de plein droit à l'EPCI-FP pour la partie de leur fonction liée à l'eau & l'assainissement si l'EPCI-FP et la commune en sont d'accord
- => Les modalités de cette mise à disposition sont alors réglées par une convention conclue entre la commune et l'EPCI-FP.

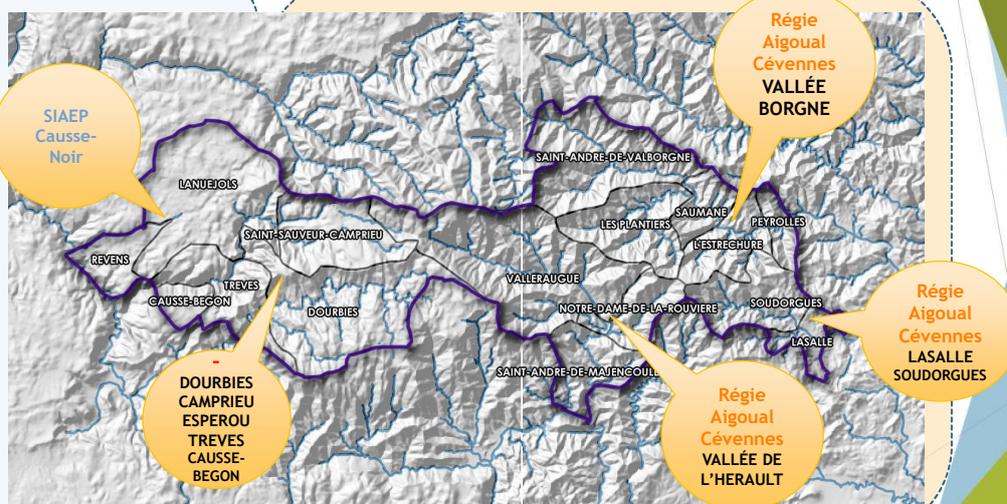


MARC LAIMÉ - Consultant

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 21/07/2020

PROPOSITION D'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

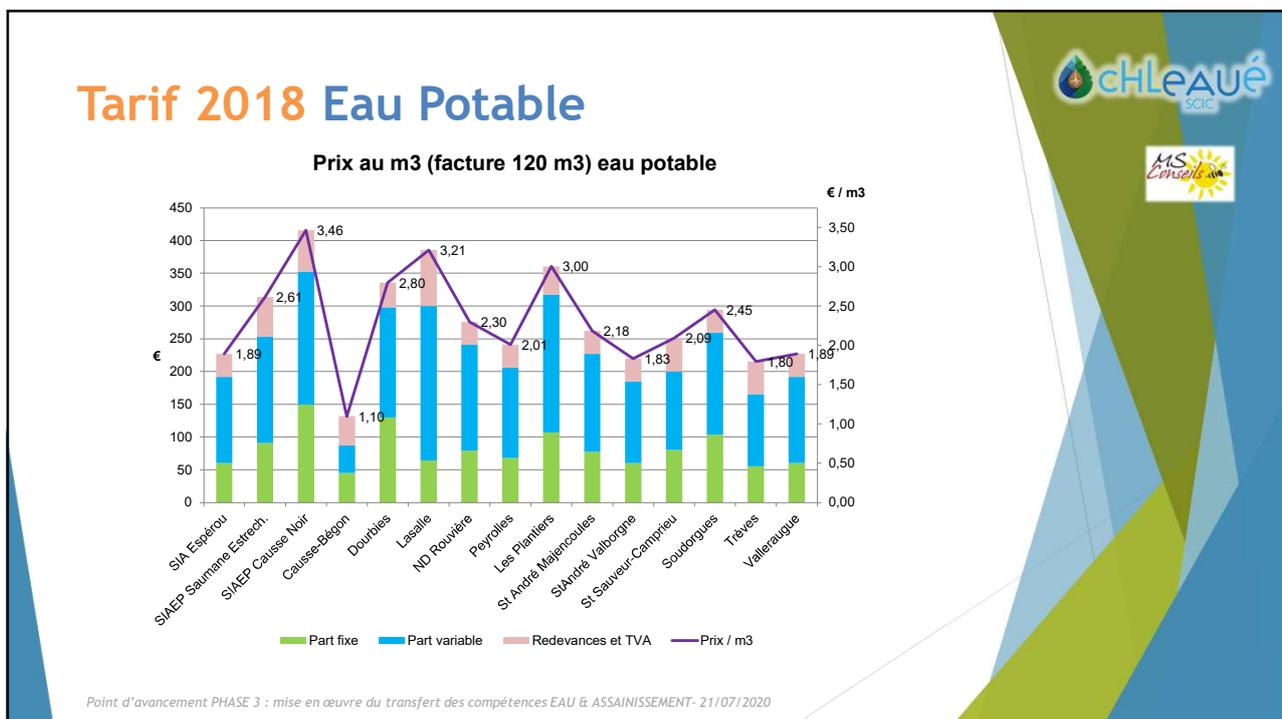
(échéance au 01/01/2022 si subdélégation)



Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT - 21/07/2020

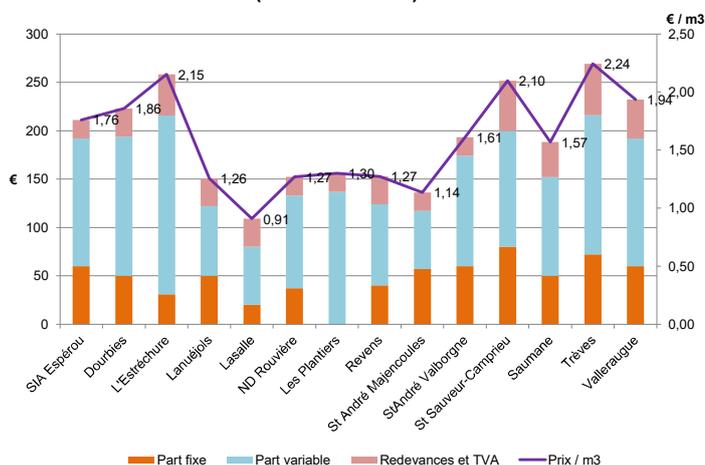


Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020



Tarif 2018 Assainissement Collectif

Prix au m3 (facture 120 m3) assainissement



Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020

Synthèse des simulations : impact sur le prix des futurs services

Scénario	Caractéristiques	Tarif moyen /m3 (facture 120 m3) HT			
		Eau potable		Assainissement collectif	
		Actuel	Futur	Actuel	Futur
Scénario 1	1 régie communautaire eau et assainis. uniquement sur le territoire de la CC CAC. Pas de financement communautaire sur l'Aven de la Tride	2,469 €	3,598 €	1,512 €	1,788 €
Scénario 2	Scénario 2a : 1 régie syndicale SIAEP eau (actuel périmètre) et assainissement (partie CC CAC Causse uniquement); Fdancement captage aven de la Trille et vente eau Meyrueis	2,827 €	4,498 €	1,664 €	2,346 €
	Scénario 2b : 1 régie communautaire eau et assainis. sur la partie Aigoual Cévennes	2,428 €	3,397 €	1,477 €	2,111 €

Point d'avancement PHASE 3 : mise en œuvre du transfert des compétences EAU & ASSAINISSEMENT- 21/07/2020